



Bulletin d'informations municipales

# Sturzelbronn

N°25

- ▶ Editorial du Maire
- ▶ Délibérations
- ▶ Notre Commune
- ▶ Informations locales
- ▶ Projets et travaux
- ▶ Faune et flore locales
- ▶ Zoom sur...
- ▶ Tous éco-citoyens
- ▶ A vos photos
- ▶ Un brin d'histoire
- ▶ Sentiers et découvertes



Décembre 2016

# Edito du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au terme de cette année 2016, au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et, aux portes de la nouvelle année 2017, je vous adresse tous mes vœux de prospérité, de santé et de bonheur pour vous-mêmes et vos familles.

Je voudrais, à cette occasion, remercier tout d'abord nos employés communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre commune (mairie, voirie, service des eaux ...). Je leur exprime notre reconnaissance pour la tenue de nos services et de nos abords. Sans oublier l'ensemble du Conseil municipal et des bénévoles de la commune pour le travail fourni au courant de cette année : accotement route de la Bremendell et de la Muhlenbach, également élagage sur ces deux routes, construction de l'abri pour foin, fleurissement, etc.

J'exprime ensuite toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives animent notre commune : Nuit des moines, Marché de Noël, sans oublier les autres petites fêtes. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants pour l'animation et la prospérité de la commune.

Devant nous se trouve un grand chantier : la traversée du village. Bien qu'au moment où je vous parle, le financement n'est pas encore « ficelé », je suis de bon augure que cela avancera dans le bon sens et que les travaux vont débuter courant de l'année 2017. Mi-janvier, nous allons également publier le marché pour la mise en place de l'espace cinéraire, travaux qui pourraient ainsi débuter mi-mars, début avril. Le plan local d'urbanisme intercommunal va débuter sur les chapeaux de roue avec un grand nombre de réunions au premier trimestre et avant tout le diagnostic pour la commune, début janvier. Le Conseil municipal a également articulé ses projets pour le contrat de ruralité auprès de la Communauté des Communes, notamment dans le développement du tourisme, de la mobilité et du numérique.

Espérons tous que nous pourrons vivre dans la paix tout au long de la nouvelle année 2017.

Guillaume KRAUSE  
Maire de Sturzelbronn





## – S O M M A I R E –

Editorial du maire.....	p. 1
Délibérations .....	p. 3
Notre Commune.....	p. 18
Informations locales.....	p. 23
Projets et travaux .....	p. 26
Faune et flore locales .....	p. 28
Zoom sur.....	p. 30
Tous Eco-citoyens .....	p. 33
A vos photos .....	p. 34
Un brin d’histoire .....	p. 35
Sentiers et découvertes .....	p. 37

Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE

Rédaction : Martine LINDAUER - Patrick BALVA - Philippe LOSTETTER

Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER

Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER

*Couverture :*

*Avant : Hiver 2014 – Photo Philippe Lostetter*

*Arrière : Photo collection Martine Lindauer*

*Réponses au quizz n° 1 paru dans le bulletin n°24*

Réponse **1=B** le Parc a fêté ses 40 ans en 2015. **2=C**, 2/3 des communes dans le Bas-Rhin, 1/3 en Moselle. **3=A**, soit près de 63% du territoire. **4=C**, le hêtre est l'espèce végétale dominante car il est très bien adapté aux conditions locales. **5=B**, au sommet, vous découvrirez une tour panoramique de 25 mètres de hauteur.



# Délibérations et comptes rendus du Conseil Municipal

## Compte rendus des réunions

### Procès-verbal de la réunion du 2 mars 2016

#### Subvention pour voyage scolaire au profit de Victoire LARDET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Victoire LARDET, fille de Mme Christine GRASSER, fréquente le Lycée « Le Gibusier » à Illkirch-Graffenstaden. Le lycée a proposé à tous les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> AA1, une sortie pédagogique le 21 avril 2016 sur une journée dans le cadre des cours de technologie pour permettre aux élèves en arts appliqués

- d'une part de mieux connaître la réalité des métiers d'art et de la production qui va de pair avec la conception du design en allant visiter une entreprise,
- d'autre part, de s'initier soi-même à la manipulation du matériau, ici le verre à chaud.

La sortie se déroulera dans un premier temps à Wingen-sur-Moder puis à Meisenthal. Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de Sturzelbronn qui participent à un voyage ou une sortie pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 9.60 € soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

#### Subvention pour voyage scolaire au profit de Marina ROESSLINGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération DCM 2015/049 du 9 décembre 2015 avait décidé de ne pas accorder la subvention pour l'élève Marina ROESSLINGER pour le voyage à LEUCATE/LA FRANQUI s'élevant à 320€ par élève, celle-ci n'habitant plus à Sturzelbronn, et a demandé au CES Jean-Jacques Kieffer de Bitche de présenter la demande de subvention à la Commune de Bitche.

Le CES Jean-Jacques Kieffer, suite à une conversation téléphonique en date du 22 février 2016, demande à la Commune de Sturzelbronn de revoir sa position car :

- la Commune de Bitche ne subventionne pas les voyages pédagogiques,
- la subvention serait nécessaire d'un point de vue financier pour donner la possibilité à l'élève de participer à ce voyage.

Les parents n'étant pas encore divorcé, il y a lieu de reconnaître que l'élève n'habite pas exclusivement à BITCHE, mais de temps à autre chez son père domicilié à Sturzelbronn.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'accorder une subvention également à l'élève Marina ROESSLINGER, à hauteur de 20 %, soit 64 €.

#### Compte administratif pour le service général et le service eaux

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le compte administratif 2015,

➤ <u>Pour la Commune</u>	
Recettes de fonctionnement :	135 483,30€
Dépenses de fonctionnement :	91 879,21€
Résultat :	<b>43 604,09€</b>
Recettes d'investissement :	24 050,00€
Dépenses d'investissement :	69 682,79€
Résultat :	<b>-45 632,79€</b>

RAR Recettes :	43 344,00€
RAR Dépenses :	97 000,00€

➤ <u>Pour le Service des Eaux</u>	
Recettes de fonctionnement :	26 006,84€
Dépenses de fonctionnement :	22 412,77€
Résultat :	3 594,07€
Recettes d'investissement :	12 991,58€
Dépenses d'investissement :	16 339,21€
Résultat :	-3 347,63€
RAR Recettes :	2 000,00€
RAR Dépenses :	2 500,00€

### Affectation des résultats pour le service général et le service eaux

a) <u>Commune</u>	
Recettes de fonctionnement :	135 483,30€
Dépenses de fonctionnement :	91 879,21€
Résultat :	<b>43 604,09€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	201 230,19€
Excédent de fonctionnement total :	<b>244 834,28€</b>
Recettes d'investissement :	24 050,00€
Dépenses d'investissement :	69 682,79€
Résultat :	<b>-45 632,79€</b>
Excédent d'investissement reporté :	353 896,64€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>308 263,85€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-53 656,00€
Excédent d'investissement total :	<b>254 607,85€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

b) <u>Service des eaux</u>	
Recettes de fonctionnement :	26 006,84€
Dépenses de fonctionnement :	22 412,77€
Résultat :	<b>3 594,07€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	16 179,53€
Excédent de fonctionnement total :	<b>19 773,60€</b>
Recettes d'investissement :	12 991,58€
Dépenses d'investissement :	16 339,21€
Résultat :	<b>-3 347,63€</b>
Excédent d'investissement reporté :	13 321,22€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>9 973,59€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-500,00€
Excédent d'investissement total :	<b>9 473,59€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2015 de la Commune au compte R 002 la somme de **244 834,28€**
- Pour le budget 2015 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **19 773,60€**

### Délibération sur les travaux à engager pour la requalification de la RD 35 sur la traversée du village

M. le Maire informe le Conseil Municipal, après informations prises auprès du maître d'œuvre, il y a possibilité de transformer les plans présentés lors de la réunion avec le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal étudie les différentes projections et estimations financières selon les travaux. Suite à la réunion avec les Conseillers Départementaux, Mme Anne MAZUY-HARTER et M. David SUCK, le projet ne

doit pas être vu à la baisse pour des raisons de manque de subventionnement, car le Conseil Départemental donne les subventions en fonction de la capacité de financement, la pression fiscale, les emprunts, les projets à venir de la Commune. Ces subventions ne sont pas limitées à 30% comme cela est colporté, mais en fonction du projet, et du financement que la Commune y met. Si le dossier est bien élaboré et les financements adéquatement étudiés, une subvention de 50% est possible.

Le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser un prêt maximal de 300 000€ remboursable sur 30 ans
- De limiter le coût total à 700 000€ H.T.,
- De mettre un plateau au niveau de la parcelle 33 de la section 7 avant la maison KUNTZ en venant de BITCHE et un plateau au niveau du cimetière ou de la statue St Bernard selon les aléas techniques à respecter,
- D'installer des feux tricolores à récompense au croisement avec la rue de l'Abbaye et la route du Muhlenbach,
- D'enterrer les réseaux aériens jusqu'à la hauteur du croisement avec la route du Muhlenbach,
- De procéder à la rénovation des conduites AEP du portail jusqu'au croisement avec la route du Muhlenbach,
- De ne pas poser de barrières amovibles le long du trottoir allant du portail à l'église

### Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2016

#### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Livre VI,
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1379,
- Vu les différentes pertes au titre des dotations de l'Etat et l'exonération allouée au titre de la zone Natura 2000,
- Vu les projets à venir et les aléas pour obtenir des subventions départementales,

Le Conseil Municipal, après débat sur la hausse des taux d'imposition, (2 propositions augmentation de 5 % et de 7 %) et en vue de compenser une partie de ces pertes, décide:

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'habitation	6,09%	<b>6,39%</b>
Foncier bâti	5,00%	<b>5,25%</b>
Foncier non bâti	39,15%	<b>41,11%</b>

Soit une augmentation de 5 %

Le produit fiscal attendu des 3 taxes est de **42 849€**

#### Budget primitif général et service des eaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le budget 2016, service général et service des eaux comme suit,

#### Budget général :

##### Section de fonctionnement :

Total des recettes : 372 117,28 € (dont 244 834,28 € d'excédent antérieur reporté)

Total des dépenses : 372 117,28 € (dont 180 000 € virés à la section d'investissement et 38 000€ viré au budget primitif service des eaux)

##### Section d'investissement :

Total des recettes : 1 272 067,85 € (dont 180 000 € viré de la section de fonctionnement, 308 263,85 € d'excédent d'investissement reporté, 43 344 € de restes à réaliser et 300 000 € d'emprunts).  
Total des dépenses : 1 272 067,85 € (dont 97 000 € de restes à réaliser de 2015)

### **Service des eaux :**

#### **Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 76 973,60 € (dont 19 773,60 € d'excédent antérieur reporté)  
Total des dépenses : 76 973,60 € (dont 16 000 € virés à la section d'investissement)

#### **Section d'investissement :**

Total des recettes : 67 613,59 € (dont 16 000 € viré de la section de fonctionnement, 9 973,59 € d'excédent d'investissement reporté, 2000 € de restes à réaliser).  
Total des dépenses : 67 613,59 € (dont 2 500 € de restes à réaliser de 2015)

### **Compte de gestion du percepteur 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion du percepteur :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Requalification de la RD35 dans la traversée du village : demande de subventions**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir soumettre le projet de requalification de la RD 35 dans la traversée du village aux différents organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Suite à la réunion avec M. le Sous-Préfet de Sarreguemines, il est apparu que, hormis la subvention AMITer du Conseil Départemental, le projet pourrait également être éligible au fonds de soutien aux collectivités mises en place par l'Etat, les deux subventions étant cumulables.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMITer
- à soumettre le projet au fonds de soutien aux collectivités mises en place par l'Etat
- à solliciter tout autre organisme susceptible de subventionner tout ou partie du projet
- à signer tout acte se référant au projet

### **Subvention pour voyage scolaire au profit de l'élève Elodie LINDAUER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Elodie LINDAUER, fille de M. et Mme Emmanuel LINDAUER, fréquente le Lycée Teyssier de Bitche. Les professeurs du Lycée ont organisé une sortie pédagogique du 13 mars au 18 mars 2016 à Châtel dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, l'acquisition de la mobilité ou l'apprentissage des langues étrangères. Le coût total du voyage restant à la charge des familles s'élève à 370€.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de Sturzelbronn qui participent à un voyage ou une sortie pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 74 € soit 20% du coût du voyage prévisionnel. Mme LINDAUER Martine n'a pas participé au vote.

### **Subvention pour sortie Planète Jeunes au profit des élèves Mylène et Téo LINDAUER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus importante que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Mylène et Téo de la famille LINDAUER Vincent ont participé du 8 au 12 février 2016 aux animations proposées par Planète Jeunes de Baerenthal pour un montant de 138,30€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 27,66€ soit 20% du coût de la prestation.

### **Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques**

L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) est, entre autres, partenaire auprès des réseaux de santé et acteurs professionnels concernés par la sclérose en plaque. Elle est le plus ancien et l'un des principaux représentants des usagers au niveau national dans le domaine de la prise en charge des personnes touchées par la maladie. Par courrier en date du 16 février 2016, l'AFSEP sollicite la municipalité pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune, décide de ne pas accorder de subvention à l'AFSEP.

### **Journée du « Bleuet de France » demande de subvention au profit de l'ONAC**

Dans le cadre de la journée nationale de la collecte du Bleuet de France du 8 mai 2016, la Directrice départementale demande à la municipalité de faire en sorte que la vente du « Bleuet de France » soit assurée sur le territoire de notre Commune.

Par courrier en date du 29 mars 2016, elle donne la possibilité de voter une subvention au profit de « Bleuet de France », à défaut de commander et assurer une vente par les anciens combattants, victimes de guerre ou enfants des écoles sous couvert de l'association des parents d'élèves ou toute autre organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant :

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide:

- de ne pas accorder de subvention au profit de l'ONAC.
- de ne pas participer à la vente du « Bleuet de France » sur le territoire de la Commune.

### **Demande de subvention formulée par l'AFM Téléthon**

L'objectif de AFM Téléthon est de favoriser l'application des thérapies nouvelles à l'Homme : thérapie génique, chirurgie du gène, greffe cellulaire, cellules souches, pharmacologie, etc...

La recherche a fait un bond en avant considérable pour les maladies neuromusculaires, mais aussi pour bien d'autres maladies génétiques. Grâce à des diagnostics plus précis et des soins adaptés, la vie elle-même des personnes a changé.

Par courrier en date du 14 mars 2016, l'AFM Téléthon sollicite la Commune de Sturzelbronn pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant :

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,



- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,
- que de nombreuses associations, issues donc des Communes, participent au Téléthon,

décide de ne pas accorder d'aide financière à l'AFM Téléthon.

### **Demande de subvention formulée par l'Ecole de Musique du Pays de Bitche**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Musique de Bitche, par courrier en date du 5 mars 2016, sollicite la Commune de Sturzelbronn pour une subvention pour pouvoir continuer à fonctionner de manière pérenne en faveur de l'animation culturelle et éducative à l'échelle du territoire du Pays de Bitche.

Ses moyens actuels sont peu propices à son développement :

- limites des locaux utilisés à Bitche pour la gestion des 106 élèves (7 salles à la maison des associations de la ville de Bitche dont 5 partagées avec d'autres associations)
- limites budgétaires : l'intervention par le corps enseignant en dehors des heures de cours suppose du bénévolat (ce qui est n'est que rarement le cas, et ne peut l'être que pour un nombre d'heures restreint) soit une rémunération des heures de travail complémentaires (possibilité très limitée au vu de son budget)
- limite de l'augmentation des prix payés par les parents : les tarifs se situent dans la fourchette haute départementale et ne favorisent pas la démocratisation de cet enseignement
- les frais de déplacement à payer à nos professeurs qui viennent pour la plupart des bassins de Metz ou Strasbourg
- l'encadrement des 9 professeurs et la gestion des projets transversaux nécessitent une Direction à mi-temps (actuellement 22h/mois)
- le Comité des bénévoles accuse le poids des ans et ne souhaite principalement plus continuer à endosser la responsabilité et les risques juridiques d'une structure dont le budget est de l'ordre de 125 000€, avec 10 contrats de travail.

M. le Maire rappelle que cette association a sollicité une subvention auprès de la Communauté des Communes du Pays de Bitche et a obtenu 15 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant :

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,
- que l'Ecole de Musique a déjà bénéficié de la part de la Communauté des Communes du Pays de Bitche la somme considérable de 15 000€,

décide de ne pas accorder de subvention à l'Ecole de Musique de Bitche.

### **Divers**

#### **Broyeur de végétaux :**

Une subvention exceptionnelle de 3 500 € a été accordée pour l'achat d'un broyeur de végétaux.

#### **Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine :**

Le maire fait lecture d'une lettre du président du Conseil Régional de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine M. Philippe RICHERT, ancien ministre dans le cadre d'un pacte spécifique pour la ruralité, dont les grandes orientations ont d'ores et déjà été fixées par l'Assemblée plénière du 25 janvier dernier.

La finalisation de ce pacte interviendra au second semestre 2016.

Cependant afin de donner dès à présent un signal fort à destination des communes les plus petites de la Région qui rencontrent des difficultés économiques et financières notamment liées à la baisse des dotations de l'Etat, il a été décidé de lancer un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants. Ce plan doté de 23 millions euros, par son soutien à la mise en chantier au plus tard d'ici fin 2016 de projets d'investissements, vise également à apporter une aide concrète à l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil.

Par ailleurs, les projets ciblés devront améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants ou permettre de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts, et dont la réalisation ne peut débuter faute de financements publics suffisants.

Le montant de l'aide régionale s'élève à 20 % maximum du coût HT des travaux, plafonné à 20 000 €. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier, pendant la durée de mise en œuvre du plan régional.

Ce dispositif exceptionnel vient s'ajouter au plan de soutien à l'investissement local que l'Etat a décidé de lancer sur tout le territoire national, ce qui porte ainsi à plus de 100 millions d'euros les fonds publics qui seront mis en 2016 à la disposition des projets des territoires de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ».

## **Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2016**

### **Subvention pour sortie Planète Jeunes au profit des élèves Mylène et Téo LINDAUER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Mylène et Téo de la famille LINDAUER Vincent ont participé du 4 au 8 avril 2016 aux animations proposées par Planète Jeunes de Baerenthal pour un montant de 138,30€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 27,66€ soit 20% du coût de la prestation.

### **Fusion des Communautés des Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Moselle,

- par arrêté N° 2016-DCTAJ/1-028 en date du 27 avril 2016,
- considérant que le SDCI tel qu'arrêté le 30 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche,

a défini le périmètre de la nouvelle entité en y incluant les communes de l'actuelle Communauté des communes du Pays de BITCHE suivantes :

- Baerenthal, Bitche, Bousseville, Breidenbach, Eguelshardt, Enchenberg, Epping, Erching, Goetzenbruck, Hanviller, Haspelschiedt, Hottviller, Lambach, Lemberg, Lengelsheim, Liederschiedt, Loutzviller, Meisenthal, Montbronn, Mouterhouse, Nousseviller-lès-Bitche, Obergailbach, Ormersviller, Philippsbourg, Reyersviller, Rimling, Rolbing, Roppeviller, Saint-Louis-lès-Bitche, Schorbach, Schweyen, Siersthal, Soucht, Sturzelbronn, Volmunster, Waldhouse, Walschbronn,

et les communes de l'actuelle Communauté des communes de Rohrbach-lès-Bitche suivantes :

- Achen, Bettviller, Bining, Etting, Gros-Réderching, Petit-Réderching, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche, Schmittviller,

et demande aux différentes communes de se prononcer sur le périmètre envisagé, de déterminer le siège et le nom du nouvel EPCI. Un avis favorable assorti de réserve sera considéré comme un avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide :

- de donner un avis favorable au périmètre envisagé,
- de déterminer le siège à Bitche,
- d'appeler le nouvel EPCI Communauté des Communes du Pays de Bitche.

### **Commission de révision des listes électorales : proposition de trois noms au Président du T.G.I. :**

M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines demande au Maire de lui faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour lui permettre de désigner son délégué à la Commission de révision des listes électorales. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à proposer les personnes suivantes :

- Emmanuel LINDAUER
- Laure DEBOMY

- Frédéric DESTAILLEUR

### **Commission de révision des listes électorales : proposition de trois noms au Sous-Préfet de Sarreguemines**

Comme chaque année, il est demandé au Maire de faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour permettre au Sous-Préfet de désigner la personne qui siégera à la Commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à proposer les personnes suivantes :

- Hilde LEICHTNAM
- Didier BEHR
- François BRAUNECKER

### **Mise en non-valeur pour pièces irrécouvrables au Service des Eaux**

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur la liste N°2030980512, en raison des motifs énoncés, (combinaison infructueuse d'actes ou personne physique inconnue). Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de la pièce N° 2030980512 pour le montant total de 151,61 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver l'admission en non-valeur de la pièce N° 2030980512 pour un montant de 151,61 €.

### **Achat de terrain à la fabrique de STURZELBRONN**

Par délibération DCM 2015/032 en date du 3 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'acheter une partie de la parcelle 48, section 2. La Commune ayant fait faire les travaux d'arpentage par le S.G.E. GINGEMBRE et Associés S.A.S. de BITCHE, la parcelle 48 est donc divisée en 2 parties et inscrite au Livre Foncier comme parcelles 218 et 219. En s'appuyant sur la délibération susmentionnée, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle 218 de la section 2, d'une superficie de 2,09 ares pour le prix de 3135 € TTC soit 1500€ l'are.

### **Embauche de jeunes pendant les vacances scolaires**

M. le Maire propose, comme chaque année, d'embaucher des jeunes qui vont encore à l'école, en tant que saisonnier pendant les vacances scolaires d'été. La durée du contrat sera établie en fonction du nombre de saisonniers. S'en suit le débat quant à l'embauche de jeunes n'habitant pas la Commune de Sturzelbronn.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'embaucher uniquement les jeunes étant scolarisés et habitant la majeure partie de l'année la commune de Sturzelbronn.

### **Divers**

#### **Corps de secouristes :**

Suite au courrier réponse d'avril concernant la création d'un corps de secouristes au sein de la commune 11 personnes se sont portées volontaires pour intégrer le corps et participer à la formation des premiers secours. Parmi elles, une personne est déjà en possession du brevet.

M. le Maire va prendre contact avec le Centre de secours de Bitche pour convenir d'une date pour la formation courant septembre 2016.

## **Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2016**

### **Déclassement de la voirie communale du domaine public vers le domaine privé de la Commune**

Fin 2003, la Commune de Sturzelbronn avait constaté avec les propriétaires, que lors de la rénovation de la voirie du Hutzelhof et la pose d'enrobé de macadam, la route communale n'était pas reprise dans son itinéraire initial. Ainsi elle empiétait en partie sur des parcelles privées. D'un commun accord avec les propriétaires concernés, la Commune, pour rectifier la situation, avait décidé d'arpenter les terrains pour retracer la voirie ainsi créée et

libérer les terrains appartenant à la Commune aux propriétaires concernés, qui, en contrepartie, cèdent leur partie à la Commune.

En date du 12/02/2004, le Cabinet de Topographie et d'Arpentage S.G.E. Gingembre et Associés a remis le procès-verbal d'arpentage à la Commune pour les suites à donner. A ce jour, les différentes parties, propriétaires et Commune, ont signé ce procès-verbal. Pour l'inscription au Livre Foncier, le Conseil Municipal doit délibérer sur le déclassement des parties du domaine public devant aller vers le domaine privé, il s'agit des parcelles 15, 25, 26, 27, 31, 42 de la section 7. Par la suite le Maire devra prendre un arrêté de déclassement. Ainsi sont concernées les parcelles :

- 15 (non cadastrée) devenant : 197/15 revenant à M. DESTAILLEUR Frédéric pour ½ et Mme DEBOMY Laure pour ½
- 25 (non cadastrée) devenant : 204/25 revenant à M. MORSDORF Arnold
- 26 (non cadastrée) devenant : 205/26 revenant à M. DESTAILLEUR Frédéric pour ½ et Mme DEBOMY Laure pour ½
- 27 (non cadastrée) devenant : 184/27 revenant à la SCI de STURZELBRONN
- 31 (non cadastrée) devenant : 189/31 revenant à Mme LEININGER Annaëlle
- 42 (non cadastrée) devenant : 196/42 revenant à Mme LEININGER Annaëlle

Le Conseil Municipal, après débat, décide de déclasser les parcelles susmentionnées du domaine public vers le domaine privé.

### **Dissolution du Syndicat des Communes du Pays de Bitche**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Moselle,

- par courrier du 7 juin 2016,
- considérant que le SDCI tel qu'arrêté le 30 mars 2016 prévoit la dissolution du Syndicat des Communes du Pays de Bitche,

demande aux différentes communes de se prononcer sur la dissolution du Syndicat des Communes du Pays de Bitche et de délibérer sur les conditions de la liquidation du syndicat et de répartition de l'actif et du passif.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide :

- de donner un avis favorable à la dissolution du Syndicat des Communes du Pays de BITCHE,
- de débattre ultérieurement sur les conditions de la liquidation du syndicat et de répartition de l'actif et du passif après que le comité syndical se soit prononcé lui-même sur les conditions précitées.

## **Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2016**

### **Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Bitche**

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les élus des Communautés de communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche se sont réunis à de très nombreuses reprises en vue d'échanger sur l'hypothèse d'un projet de fusion entre les deux structures.

La majorité des assemblées délibérantes concernées ont adopté une délibération concordante approuvant le projet de fusion des Communautés.

Ce rapprochement apparaît ainsi, très nettement, comme le plus cohérent et opportun pour l'avenir des populations vivant sur cet espace.

Les dispositions de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales prévoient qu'en cas de fusion d'EPCI à fiscalité propre, la Communauté issue de la fusion exerce l'intégralité des compétences dont sont dotés les établissements publics de coopération intercommunale qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. La Communauté fusionnée exercera donc l'intégralité des compétences exercées par les deux Communautés de communes.

Dans ces conditions la Communauté des Communes a souhaité engager un travail sur ses statuts respectifs afin qu'ils soient parfaitement similaires et permettent une efficacité plus grande au 1er janvier 2017.

Dans ce contexte, la Communauté des Communes propose d'approuver le projet de statuts comme présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L. 5214-1 et suivants ;
- vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 60 III ;
- vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- considérant qu'il a été convenu entre élus au fil des comités de pilotage que les statuts seraient modifiés en ce sens.

décide:

- d'approuver le projet de statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,
- de charger M. le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée à la Communauté des Communes et au préfet de Moselle.

### **Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour les enfants Mylène et Téo LINDAUER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Mylène et Téo de la famille LINDAUER Vincent ont participé du 6 au 13 juillet 2016, du 18 au 22 juillet 2016, du 25 au 29 juillet 2016 et du 16 au 19 août 2016 aux animations proposées par Planète Jeunes de Baerenthal pour un montant total de 537,70€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 107,54€ soit 20% du coût de la prestation.

### **Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français**

Suite au séisme du 24 août 2016 de magnitude 6,2 qui a frappé en particulier les 2 villages qui sont ACCUMOLI (1000 habitants) et AMATRICE (2500 habitants), le Secours Populaire, en contact avec l'association italienne ARCI ayant organisé dans les zones les plus dévastées la solidarité envers les populations sinistrées, a débloqué un fonds d'urgence de 50 000€.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 26 août 2016 pour la demande d'une subvention exceptionnelle dans le but d'engager des actions de solidarité en faveur des personnes sinistrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50 € au Secours Populaire Français.

### **Demande de subvention par la Ligue contre le Cancer**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Ligue contre le Cancer en date du 5 septembre 2016.

Elle participe à la recherche en attribuant des subventions pour des programmes nationaux et régionaux et vient en aide aux malades.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté la brochure mise à disposition par la Ligue contre le Cancer et après débat, décide d'attribuer une subvention de 50 € à la Ligue contre le Cancer.

### **Demande de subvention par les Associations des Aveugles de la Moselle**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Comité Départemental des Associations des Aveugles de la Moselle en date du 9 septembre 2016.

Des journées nationales des Associations d'Aveugles et de Malvoyants auront lieu dans toute la France les samedi 1<sup>er</sup> octobre et dimanche 2 octobre 2016.

Les quatre associations de Moselle (les Auxiliaires des Aveugles, Voir Ensemble, Rétina France et Génériss) qui organisent et animent ces journées, favorisent la communication et l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Elles financent des programmes de recherche médicale, développent les perceptions sensorielles dès le plus jeune âge, encouragent l'accès à l'écriture et à la lecture, proposent des formations professionnelles adaptées.

Les associations départementales sollicitent le soutien de la municipalité à ce mouvement de solidarité nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide de ne pas attribuer de subvention au Comité Départemental des Associations des Aveugles de la Moselle.

### **Opération Brioches par l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadapté (AFAEI)**

L'Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée (AFAEI) organise chaque année la campagne des « Brioches de l'Amitié », cette année du 3 au 9 octobre. Cette opération consiste à vendre des brioches et de verser les fonds récoltés à l'Association. Le Président de l'AFAEI sollicite la collaboration de la commune pour cette vente.

La Commune de Sturzelbronn, en lieu et place de vendre des brioches, a, par le passé, préféré verser une subvention à l'AFAEI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'AFAEI.

### **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Fondation du Patrimoine en date du 14 septembre 2016. La Commune, jusqu'à présent, n'est pas adhérente à la Fondation du Patrimoine.

Fondation du Patrimoine est un organisme qui concourt à la sauvegarde, à la protection et à la valorisation du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reporter ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, M. le Maire se chargeant de voir auprès de ses collègues quels avantages pourraient tirer la Commune d'une telle adhésion.

### **Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'ANEM en date du 12 septembre 2016.

La Commune, jusqu'à présent, n'est pas adhérente à l'ANEM mais par contre est adhérente à l'Association Mosellane des Elus de la Montagne (AMEM).

L'ANEM a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des régions de montagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à l'ANEM

### **Cession de la maison forestière du Neuweiher, section 3 N° 53 et 54, droit de priorité sur le bien**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques informe la Commune de la mise en vente de la Maison Forestière du Neuweiher par courrier du 20 septembre 2016. La Commune disposant d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'immeuble situé sur la Commune et appartenant à l'Etat conformément à l'Art L.240-1 du code de l'urbanisme, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle propose la cession du bien immobilier pour un montant de 76 000€.

La Commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier pour exercer son droit de priorité.

Par délibération en date du 21 mai 2014 (DCM 2014/025), le Conseil Municipal avait décidé de ne pas exercer le droit de priorité au vu des nombreux travaux que la Commune devrait engager pour rendre la maison habitable. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide:

- de ne pas exercer son droit de priorité,
- charge le Maire d'en informer la Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle

### **Divers**

## Plan Vigipirate lors de grands évènements :

Le maire fait lecture d'une lettre du Préfet de la Moselle en date du 14 septembre 2016, dans le cadre des recommandations Vigipirate et des consignes de sécurisation à mettre en place lors des grands évènements.

« Le contexte de menace actuel impose une vigilance particulière pour la tenue des manifestations et/ou rassemblements au sein de vos communes.

Quelle que soit l'affluence attendue toutes les manifestations doivent être préparées en amont et faire l'objet d'un dispositif de sécurité spécifique. »

« Afin de sécuriser les abords du bâtiment de la manifestation, quelques consignes seront à respecter scrupuleusement afin d'empêcher entre autres qu'un véhicule ne fonce dans la foule ou d'empêcher qu'un individu cherche à agresser les personnes présentes.

Prendre des arrêtés d'interdiction de stationnement aux abords de la manifestation, mettre en place des dispositifs lourds et encombrants. Une surveillance visuelle est indispensable (bénévoles, agents municipaux), demande de présentation du contenu d'un sac ou d'une veste... ».

« En tout état de cause, en tant que maire, vous devez être informé de chaque manifestation qui se déroulera sur votre commune le plus en amont possible afin que vous puissiez vous assurer que l'organisation a bien pris toutes les dispositions nécessaires à la sécurisation de l'évènement.

La mobilisation de vos agents de police municipale, lorsqu'elle existe devra être entière.

Il vous incombe également de signaler aux forces de l'ordre et de secours dont dépend votre commune l'organisation de chaque manifestation. »

Pour le marché de Noël à la Bremendell, une première réunion a eu lieu avec le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bitche où quelques consignes ont été élaborées. La Gendarmerie était déjà à 2 reprises sur place pour voir les aléas du terrain. Il faudra éventuellement s'attendre à une réunion avec M. le Sous-Préfet.

## **Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2016**

### **Subvention au profit de Vincent LINDAUER et Stéphanie WEIGEL pour les enfants Mylène et Téo LINDAUER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Mylène et Téo de la famille LINDAUER Vincent ont participé du 24 au 28 octobre 2016 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 138,30€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 27,66€ soit 20% du coût de la prestation.

### **Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français**

Suite au passage de l'ouragan Matthew, le plus violent dans les Caraïbes depuis 10 ans, balayant HAÏTI qui ne s'est pas encore remis du tremblement de terre de 2010, des dégâts matériels considérables sont à constater. Le Secours Populaire Français a débloqué un premier fond d'urgence de 50 000€.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 11 octobre 2016 pour la demande d'une subvention exceptionnelle pour aider les Haïtiens en détresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50 € au Secours Populaire Français.

### **Demande de subvention régulière annuelle du Secours Populaire Français**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 10 octobre 2016. Le Secours Populaire rassemble des personnes de bonne volonté, de toutes opinions, qui œuvrent au quotidien sur le terrain pour apporter aide et soutien aux plus démunis.

Pour une meilleure appréciation de son activité, il joint le bilan ainsi que le compte de résultat, le budget prévisionnel 2017 et la solidarité matérielle effectuée.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté les différentes pièces mises à disposition par le Secours populaire Français et en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que le conseil municipal ait déjà souhaité verser une subvention exceptionnelle de 50€ en priorité au Secours Populaire Français suite à l'ouragan Matthew en HAÏTI,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide de ne pas attribuer de subvention au Secours Populaire Français.

### **Demande de subvention par le Souvenir Français**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association « Le Souvenir Français » en date du 7 octobre 2016 et concernant la journée nationale d'appel à la générosité publique du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Le Conseil Municipal, au lieu de solliciter les jeunes du village pour une quête devant l'église ou autres, préfère verser une subvention communale à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association « Le Souvenir Français ».

### **Adhésion à la Fondation du Patrimoine (report du 28/09/2016)**

M. le Maire informe une nouvelle fois le Conseil Municipal du courrier de la Fondation du Patrimoine en date du 14 septembre 2016.

La Commune, jusqu'à présent, n'est pas adhérente à la Fondation du Patrimoine.

Fondation du Patrimoine est un organisme qui concourt à la sauvegarde, à la protection et à la valorisation du patrimoine. Il a en outre participé à différentes restaurations dans des communes du Pays de Bitche.

M. le Maire s'est informé auprès des communes de Goetzenbruck et de Saint-Louis-lès-Bitche pour connaître la hauteur des subventions accordées.

Le Conseil Municipal, après débat, décide:

- De ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine dans l'immédiat et de le remettre à l'ordre du jour pour l'année prochaine vers mai/juin 2017
- De ne pas verser de cotisation

### **Participation aux frais de scolarité de la ville de Bitche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Maire de la Ville de Bitche demandant à la Commune de Sturzelbronn en vertu de l'article L.212-8 du Code de l'Education une contribution financière de 837,25 € pour la scolarisation durant l'année scolaire 2015/2016 d'une élève, résidant sur le territoire de la Commune de Sturzelbronn, à l'école des Remparts de Bitche.

Considérant, après examen de la délibération du Conseil municipal de Bitche en date du 30 septembre 2016, que la participation demandée à la Commune de Sturzelbronn a été calculée conformément aux prescriptions de l'article L212-8 du Code de l'Education, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de payer la contribution de 837,25 € pour l'élève en question.

### **Sortie pour les enfants de la Commune à Kirrwiller pour Noël**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune avait organisé, en lieu et place de la fête de Noël pour les jeunes enfants de la Commune une sortie à thème à Kirrwiller. Les parents et les enfants ayant apprécié cette démarche, et après consultation des parents, cette sortie aurait à nouveau la faveur des parents. Comme l'année passée la Commune prendrait donc en charge cette sortie, y compris les accompagnants limités à deux personnes maximum, le transport sur les lieux étant organisé par les parents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide:

- de reconduire la sortie à Kirrwiller,
- de prendre en charge les frais s'y affèrent.



## Repas de Noël des Anciens

Le repas de Noël des anciens se déroulera le dimanche 11 décembre 2016 au refuge des « Amis de la Nature » Après discussion l'ensemble du conseil municipal s'est mis d'accord sur la composition du menu à soumettre à différents prestataires.

Le choix s'est porté sur les traiteurs suivants ANTOINE de Bitch, LETZELTER de Bitch (Stockbronn), Restaurant au « Relais des Bois » de Sturzelbronn et le « Verrier Gourmand » de Goetzebruck.

Menu choisi : **Entrée** : Terrine de canard au foie gras + crudités

**Entre deux** : Sorbet poire au crémant

**Plat de résistance** : Paleron de veau sauce aux champignons avec pommes duchesses et légumes verts

**Fromage** : Plateau de fromages du Bitcherland (3 sortes)

**Dessert** : Vacherin aux sorbets (framboise, mangue et poire)

Café, bûches de Noël goût forêt noire et noisette, digestif

Lors de sa prochaine réunion le 30 novembre, le Conseil Municipal décidera du traiteur à retenir

## Divers

### Conférences des Maires

Le mercredi 9 novembre 2016 s'est tenu la Conférence des Maires à la Communauté de Communes du pays de Bitch. M. le maire présente à l'ensemble du conseil municipal, un diaporama sur l'ensemble de cette conférence et les points importants de l'ordre du jour, qui portaient entre autres sur le contrat de ruralité, l'agence d'attractivité de la Moselle et sur la fusion et l'organisation des services et compétences de la nouvelle Communauté des Communes.

### Intervention de BELL'EAU

Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2016, la société BELL'EAU interviendra sur le réseau d'eau potable afin de nettoyer et désinfecter les réservoirs.

Les interventions pourront entraîner des perturbations sur le réseau d'eau (pression...).

Afin d'optimiser la distribution d'eau, il sera demandé aux administrés concernés de réduire si possible la consommation durant ces 2 jours.

Les habitants seront prévenus par flyers.

## Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016

### Projets envisagés pour la commune à porter par la Communauté des Communes pour le contrat de ruralité

M. le Maire rappelle que lors de la conférence des Maires, le 9 novembre 2016, a été abordé entre autres le contrat de ruralité à conclure entre l'Etat (représenté par le Préfet) et les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. A cette date a été également mis en place un Comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi de ce contrat. La réflexion portera sur les axes suivants :

- La population
- Le développement économique
- L'emploi
- Les équipements et services
- La dynamique touristique et culturelle
- La mobilité
- L'accès au numérique

Pour l'élaboration de ce contrat les communes peuvent présenter des projets qui peuvent s'inscrire dans ces différentes réflexions.

Pour la commune de Sturzelbronn, il serait intéressant de développer les axes suivants :

- Dans le cadre de la dynamique touristique et culturelle

- a) La continuité des pistes cyclables sur notre territoire pour rejoindre la commune de Ludwigswinkel (Allemagne) en passant par Sturzelbronn pour rejoindre Dambach-Neunhoffen, Philippsbourg et Eguelshardt,
- b) le balisage et la remise en état des sentiers de randonnées sur la forêt domaniale de Sturzelbronn entre Eppenbrunn et Ludwigswinkel, communes allemandes, pour rejoindre la commune de Sturzelbronn ainsi que les sentiers de randonnées en provenance de Dambach-Neunhoffen, Philippsbourg, Eguelshardt et Obersteinbach.

- Dans le cadre de la mobilité

Sturzelbronn ayant une population de plus en plus vieillissante, il faudrait réfléchir à une navette de transport pour permettre aux personnes âgées de se rendre à Bitche pour leurs besoins journaliers en matière d'alimentation et de soins

- Dans le cadre de l'accès au numérique

Relier toutes les maisons habitées à TUBEO pour permettre à l'ensemble de la population d'utiliser les services qui peuvent être mis à disposition, que ce soit dans le domaine culturel, éducatif ou prévisionnel

Le Conseil Municipal, après débat, décide de présenter ces projets à la Communauté des Communes dans le cadre du contrat de ruralité.

### **Demande de subvention communale formulée par AFM Téléthon**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'AFM Téléthon, par courrier en date du 24 octobre 2016, sollicite une subvention communale pour pérenniser les actions destinées prioritairement aux malades et familles concernés de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2016 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide de ne pas attribuer de subvention à l'AFM Téléthon.

### **Accueil d'un concert pour Euroclassic 2017**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association Cassin en date du 14 novembre 2016 pour préparer la programmation du Festival Euroclassic 2017.

L'Association Cassin est donc à la recherche de lieux susceptibles d'accueillir des spectacles et des concerts. Par ailleurs, il est demandé à la Commune de communiquer pour au plus tard 11 décembre si la Commune désire accueillir un concert Euroclassic.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accueillir un concert Euroclassic pour 2017.

### **Repas de Noël des séniors**

Après avoir défini le choix du menu et consulté plusieurs traiteurs, une proposition est parvenue à ce jour et a été retenue. Le choix s'est donc porté sur LETZELTER de Bitche. Le prix du menu proposé est de 28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité de valider ce choix.

### **Divers**

#### **Vœux du maire :**

Les vœux du maire pour la nouvelle année se dérouleront le samedi 14 janvier 2017 à 16H à la mairie. Suivra un verre de l'amitié, tous les habitants de la commune seront les bienvenus.

# NOTRE COMMUNE

## JOURNÉES DE TRAVAUX

Les traditionnelles journées de travaux qui ont eu lieu au printemps et en automne étaient dédiées au grand nettoyage ! La commune ayant fait l'acquisition d'un broyeur mécanisé dans le but d'assurer, entre autres, l'entretien des abords des routes et chemins forestiers communaux, a eu l'occasion de mettre ce dernier à contribution.

La route de la Muhlenbach a eu le privilège des premiers traitements de printemps. En effet, la végétation y gagnait largement du terrain jusqu'à parfois envahir la zone de circulation. Menaçant le bon passage de certains véhicules surélevés comme les caravanes ou les camping-cars et limitant la possibilité de croisement de deux véhicules légers, de nombreux arbres ont ainsi dû être élagués. La mobilisation simultanée de plusieurs personnes a été nécessaire pour mener à bien cette tâche périlleuse.

Le traitement des branches les plus hautes a nécessité la location d'une nacelle. Le maniement efficace des outils de tronçonnage a été assuré grâce à la présence dans les rangs des bénévoles de professionnels du métier.

Les plus jeunes recrues du jour, quant à elles, ont assuré la sécurité et la régulation de la circulation des véhicules de passage. Le broyeur, fermant la marche de ce cortège « mordant », a permis la transformation quasi-instantanée des troncs et branchages en un grossier compost naturel qui a ensuite pu être soufflé au pied des arbres plus éloignés.



L'étendue des travaux était telle que la seule journée printanière n'a pas suffi. Il a donc été nécessaire de réitérer une session de travaux en octobre afin de boucler la section de route qui n'avait pu être terminée. Il a fallu enfin s'attaquer aux abords de la route de la Bremendell. De nombreux riverains attendaient ce défrichage depuis longtemps ! Hormis l'élagage fort nécessaire, d'autres travaux ont pu être entrepris durant ces journées de nettoyage comme le fleurissement de nos espaces verts, l'aménagement de la stèle du Kreuzberg ou encore la remise en état de la clôture du parc à vaches. Ces dernières ont d'ailleurs pu assister au démarrage du chantier de construction d'un nouvel abri à foin, mais nous vous en dirons davantage dans notre prochaine édition lorsque celui-ci sera terminé !

Nous saluons une fois de plus le travail et toutes les contributions des nombreux bénévoles qui ont participé à ces journées de travaux. Le dévouement et la bonne humeur dont ils ont fait preuve constituent des vecteurs directs de développement et

d'amélioration du cadre de vie de la commune.

**Félicitations et merci à tous !**

Photo : Bernadette Lambert

# COUP DE JEUNE À L'ASDAS

L'ASDAS (Association pour la Sauvegarde, le Développement et l'Animation de Sturzelbronn) a tenu une assemblée générale ordinaire le 12 mars 2016. Dans son ordre du jour bien chargé figurait la question de l'ouverture d'une section jeunes.

Depuis la dissolution au début d'année 2016 de l'Association de l'Ecole, aucune structure ou organisme n'était en mesure d'encadrer une quelconque manifestation à destination de la jeunesse de Sturzelbronn. En réponse à cette situation et en vue d'un certain divertissement de ses activités, l'ASDAS a voté à l'unanimité l'ouverture d'une section « JEUNES ». Cette section aura pour but d'assurer la création et l'encadrement de toute initiative émanant et visant, particulièrement ou non, cette tranche de la population. C'est ainsi que, tout naturellement, plusieurs représentants ont fait leur entrée au comité pour y partager leur dynamisme.

Devant l'engouement populaire suscité par l'Euro de football 2016, la première et unanime initiative de la nouvelle section a été l'organisation d'une rencontre sportive amicale au stade de la Hardt ! Pas moins de quatre équipes ont été rapidement formées. Parés d'un réel esprit d'équipe et de camaraderie, des sportifs du village et de l'extérieur (Dambach, Neunhoffen, Forbach...) se sont donc affrontés lors d'un tournoi programmé l'après-midi du 23 juillet 2016. La forêt avoisinante résonne encore de la bonne humeur et des hourras de victoire de cette rencontre conviviale et mémorable ! La remise des distinctions a été suivie de réjouissances bien méritées !

Une chose est sûre, l'ASDAS a désormais le vent en poupe !



Photo : Elodie Lindauer

# INAUGURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BT

Depuis le mois de février 2015, 90 % de nos points d'éclairage public sont équipés de systèmes dits de basse tension à base de LED. Dans le bulletin municipal n°24, nous vous avons précisé que pour la mise en œuvre des travaux nécessaires, la commune avait eu recours à une subvention exceptionnelle au titre de la D.E.T.R..

Attribuée par l'Etat, cette aide a été l'une des dernières attribuées pour ce type d'investissement, l'Union européenne ayant décidé peu après d'en suspendre le bénéfice.



Le protocole exigeant l'officialisation de la mise en service d'équipements ayant bénéficié de subventions publiques, nous avons inauguré l'éclairage public basse tension en date du 10 septembre 2016. A cette occasion nous avons accueilli financeurs et autres personnalités impliquées dans ce projet. L'Etat était notamment représenté par M. Christophe SALIN, sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines, qui avait personnellement défendu ce projet ambitieux et permis sa réalisation.

Après avoir constaté l'efficacité du nouveau système d'éclairage, les nombreux invités se sont retrouvés pour apprécier une soirée conviviale aux côtés de l'équipe municipale.

Photo : Jean-Paul Landre

## UNE NUIT PAS COMME LES AUTRES



Un beau soir du mois d'août, les rues du vieux village se sont illuminées des lumières du passé. La première Nuit des moines avait pour vocation de redonner vie brièvement aux mystérieux vestiges de l'ancienne et puissante abbaye de Sturzelbronn. Les visiteurs de passage, mêlés aux habitants du village, ont ainsi pu se plonger dans cette page d'histoire oubliée. Il a aussi été offert à tous de découvrir des légendes liées de près ou de loin à notre histoire monastique.

Aux huit coups du soir, mille et une petites flammes sont venues sublimer les vieilles pierres et réveiller de furtives chimères échappées des sculptures. L'atmosphère hors du temps était rehaussée d'un petit marché de produits monastiques dans le cadre intemporel des jardins du presbytère. Les lueurs des lampes à huile et une douce musique invitaient à une immersion tout en douceur aux temps des moines.

Les très nombreux visiteurs ont pu déambuler paisiblement dans une ambiance recueillie et contemplative, invitant au chuchotement. Les membres du Conseil de Fabrique avec la chorale de l'église ont assuré un temps spirituel fidèle à la liturgie de St Bernard de Clairvaux.

Des grillades forestières et d'autres boissons mystiques, préparées aux épices d'antan, ont réjoui les gourmands en quête d'un voyage gustatif. Plusieurs guides ont également entraîné des groupes de novices dans la pénombre des énigmes, éclairant à la seule lueur de leurs lanternes les mystères et autres secrets de l'abbaye. Une conteuse, blottie au creux du *Felsekeller*, assurait le récit des rumeurs oubliées comme celle d'un trésor caché...

Cette première édition de la Nuit des Moines, organisée par l'A.S.D.A.S, a été à la hauteur des ambitions. Les estimations les moins optimistes du nombre de visiteurs se montent à 600 ! Mais ce succès n'aurait pas pu être tel sans la participation des nombreux bénévoles et jeunes de Sturzelbronn.

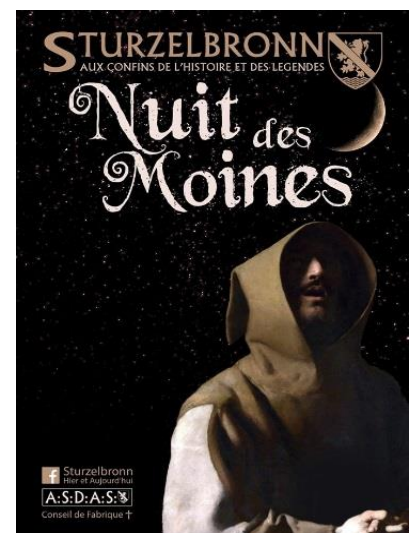


Photo : Bernard Forthoffer

# HALLOWEEN !



Depuis quelques années déjà, les démons d'Halloween, cette fête de tradition celte revenue du continent américain, hantent les rues de Sturzelbronn le soir du 31 octobre ! Quelques monstres furtifs croisent des vampires inoffensifs pour le plus grand plaisir des petits... et des grands ! Vous êtes nombreux à les attendre de pied ferme chaque année. Tous ces petits fantômes et grandes

sorcières tiennent à vous remercier pour l'accueil toujours chaleureux et (surtout) très généreux que vous leur réservez ! Cette année, leur récolte a été fantasmagorique puisque les spectres en herbe se sont partagé pas moins de 21 kg de réjouissances sucrées ! Attention aux vilaines caries !



« NOUS REMERCIONS TOUS LES HABITANTS DE STURZELBRONN POUR LEUR GENTILLESSE À L'OCCASION DE LA SOIRÉE D'HALLOWEEN. NOUS AVONS ÉTÉ SUPER GÂTÉS ! »



Photos : Laetitia Balzer

# MARCHÉ DE NOËL 2016



Le marché de Noël au hameau de la Bremendell connaît un succès grandissant depuis sa création. Cette édition 2016 a une fois de plus été une belle réussite !

Plus de quarante exposants, dont bon nombre de producteurs et artisans locaux, ont proposé tout un panel de produits de saison.

Comme d'habitude, le cadre forestier du hameau a offert un écrin de circonstance à cette manifestation en créant naturellement une ambiance féérique et magique.

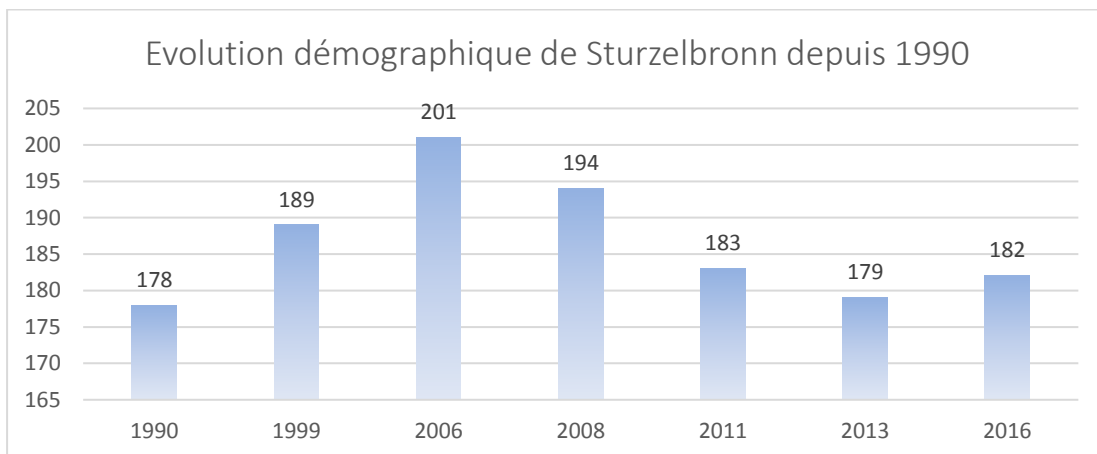
De nombreux visiteurs ont ainsi pu faire le plein de cadeaux, d'objets de décoration ou autre

gastronomie en prévision des fêtes de fin d'année. Les efforts des bénévoles de l'ASDAS et du Club d'Épargne de la Bremendell ont largement contribué à la réussite de cet évènement.

Photo : Bernard Forthoffer

Au courant du mois de février 2016, notre commune a été recensée. Vous avez pour bon nombre d'entre vous accueilli notre agent recenseur et nous vous remercions pour votre collaboration à ses services.

Vous retrouverez ci-dessous les résultats de ce recensement en comparaison avec d'autres depuis 1990.



Si l'évolution semble se maintenir autour d'un seuil relativement identique, il est à noter une étonnante exception quand Sturzelbronn comptait quelques 437 habitants... mais c'était en 1851. Le recensement n'est pas un acte anodin. Développer des projets concrets nécessite une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée. De ces chiffres dépend la participation de l'Etat au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

## VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Vous êtes nombreux à nous témoigner votre souhait de pouvoir vous exprimer dans les lignes du bulletin municipal. Comme annoncé dans notre édition n° 22, nous vous informons du lancement de la rubrique « la parole est à vous ». Dans cette rubrique seront publiées, de façon anonyme, vos remarques, suggestions et autres questions auxquelles notre équipe municipale tentera de répondre.

Faites-nous parvenir vos questions sur simple papier, par courrier adressé à la mairie (5, rue de l'Abbaye) ou par mail : [mairie.sturzelbronn@tubeeo.eu](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeeo.eu).

A noter toutefois que le conseil municipal se réservera le droit de ne pas publier de question ou remarque à caractère discriminatoire ou portant atteinte à la personne.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 15h à 18h (+ permanence de 18h à 20h)

Jeudi de 09h à 12h et 15h à 18h ou sur rendez-vous

Permanence du maire : jeudi de 18h à 20h

Permanences des adjoints : mardi de 18h à 20h et vendredi de 18h à 20h.

**Permanence du 31 décembre 2016 : la mairie de Sturzelbronn sera ouverte le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h pour les dernières inscriptions de l'année 2016.**

# INFOS LOCALES

## CESSION DE BOIS DE ROUTE

Par lettre du 14 septembre 2016, l'Office National des Forêts vous informe.

L'O.N.F., gestionnaire des forêts publiques est régulièrement sollicité par les particuliers pour leurs besoins personnels en bois de chauffage.

Le façonnage de bois de chauffage en forêt nécessite un savoir-faire et du matériel spécifique afin que ce type de chantier se déroule en toute sécurité et dans le respect du patrimoine forestier. Ces conditions ne sont pas toujours faciles à réunir par les particuliers.

Depuis quelques années, nous proposons donc des lots de bois façonnés en long au bord de route en forêt domaniale pour des quantités allant de 15 à 30m<sup>3</sup> (bois industriel qualité chauffage). Cette formule connaît un succès grandissant auprès des particuliers.

Le prix de vente actuel de tels lots est le suivant :

	Bois frais coupé dans l'hiver 2016/2017	Bois sec coupé avant le printemps 2016
Hêtre / Charme	42,90 € TTC / m <sup>3</sup> (soit 30€ / stère TTC)	39,60 € TTC / m <sup>3</sup> (soit 27,70 € / stère TTC)
Chêne / Autres feuillus	39,60 € TTC / m <sup>3</sup> (soit 27,70 € / stère TTC)	36,30 € TTC / m <sup>3</sup> (soit 25,40 € / stère TTC)

Pour toute personne intéressée, s'adresser au technico-commercial du secteur :  
Ianis KUHM Tél. 03.87.06.62.19 ou 06.16.42.65.70 ou par mail : [ianis.kuhm@onf.fr](mailto:ianis.kuhm@onf.fr)

Directeur d'Agence,  
Franck JAQUEMIN  
Agence de Sarrebourg



## REDOTATION MULTI-FLUX

La prochaine redotation en sacs multi-flux aura lieu le

**lundi 09 janvier 2017 de 13h30 à 15h**  
**dans le Sydem'Tour qui sera stationné sur le parking de l'église.**

N'oubliez pas de vous munir de votre Sydem'Pass pour récupérer vos sacs ! Si vous ne pouvez pas vous rendre au camion du Sydème, demandez à une personne de votre entourage de s'en charger.





# INFOS LOCALES

## LE SITE DE LA COMMUNE



Retrouvez toutes les informations relatives à la commune, les procès-verbaux des réunions du conseil municipal, les nouveautés et recommandations du Gouvernement sur le site officiel de la commune régulièrement mis à jour :

[www.sturzelbronn.fr](http://www.sturzelbronn.fr)

Effectuez toutes vos démarches administratives (papiers, citoyenneté, allocations familiales, actes de naissances, mariages etc....) grâce au lien direct vers le site du Service Public :



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

## NOS JOIES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Franck OBRINGER, Sophie KEMPFER et Guillaume REISS au 1, rue de la Hardt

Sabrina DELACOUR et Alain PFALZGRAF au 2, route de Neunhoffen

Angela et Madelaine ROUTLEDGE au 3, route de Neunhoffen

Patricia Maire et Maxime PINK au 3, route de Neunhoffen

Pangrace LEICHTNAM au 1, chemin du Neuweiher

Ramona SCHULTER et Frank RODE au 4, route de Neunhoffen

Solange GALVANI et Claude SIESS au 3, route de Neunhoffen

Maryse et Jacques PICHARD au 13, rue de l'Abbaye

## ET NOS PEINES



Les décès de notre commune :

Bernard KUNTZ, décédé le 02 septembre 2016

Didier SCHENCK, décédé le 21 septembre 2016

Christopher ROUTLEDGE, décédé le 09 octobre 2016.

# INFOS LOCALES

## PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICES DU 31/12

Réglementation temporaire de la vente, de l'utilisation, du port et du transport des artifices dits de divertissement et articles pyrotechniques pour le département de la Moselle - Période du 19 décembre 2016 au 8 janvier 2017.

Le gouvernement a prolongé l'état d'urgence jusqu'en juillet 2017.

Dans ce contexte, les services de l'Etat se mobilisent pleinement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, en prenant des mesures adaptées à la gravité de la menace.

Compte-tenu des risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics, ainsi que les dangers et risques d'accidents graves provoqués par l'utilisation inconsidérée de pétards et d'autres pièces d'artifices sur la voie publique et dans tous les lieux où se tiennent de grands rassemblements de personnes, M. Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, a décidé de **réglementer par arrêté préfectoral la vente, l'utilisation, le port et le transport d'artifices de divertissements et d'articles pyrotechniques sur l'ensemble du département :**

Ainsi, toute acquisition, cession, transport, vente ou utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques qu'elle qu'en soit la catégorie **est interdit pour les particuliers du 19 décembre 2016 au 8 janvier 2017. L'interdiction ne vaut pas pour les catégories C1 et K1.**

Sont autorisés pendant cette période, **aux professionnels titulaires du certificat de qualification :**

- l'achat, la vente, le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
- l'utilisation des artifices de divertissement, dans le cadre de spectacles pyrotechniques dûment validés par l'autorité préfectorale compétente.

## LES VŒUX DU MAIRE

A l'occasion du passage à la nouvelle année, Guillaume KRAUSE, maire de Sturzelbronn, ses adjoints et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous inviter aux traditionnels

### VŒUX DU MAIRE

Le samedi 14 janvier 2017 à 16 heures  
à la salle de réunion de la mairie.



# PROJETS ET TRAVAUX

## TRAVERSÉE DU VILLAGE

Dans notre dernière édition, nous vous avons expliqué la nécessité de revoir le projet initial de la traversée du village. Cette révision a été rendue nécessaire par la baisse des dotations de l'Etat. Le Conseil municipal, en coordination avec le maître d'œuvre MK Etudes, a ainsi revu la totalité du projet et reconsidéré la pertinence de certains aménagements.

Les dossiers complets de demande de subventions ont été déposés et sont en cours d'études par les services départementaux et de l'Etat pour le fonds de soutien à l'investissement local. Si toutes les demandes aboutissent, les travaux devraient démarrer au début de l'année 2017.



## ACHAT D'UN BROYEUR

Pour répondre à des besoins parfois urgents d'égavage et de nettoyage des abords de nos routes et chemins communaux, le Conseil municipal a voté l'acquisition d'un broyeur de branches et de végétaux. C'est le modèle BVN45 de la marque BUGNOT qui, répondant le mieux à nos besoins, a été retenu. Sa robustesse ainsi que son efficace système de broyage en feront un allié puissant lors des prochains travaux d'entretien. La version dite « en prise de force », permet d'utiliser le moteur du tracteur de la commune pour actionner le broyeur.



Cet achat, d'une valeur de 10 316,40 € TTC, a bénéficié d'une subvention au titre de la recette parlementaire à hauteur de 3 500,00 € débloquée par M. le Député Céleste LETT. Reste donc à la charge de la commune la somme de 6 816,40 € TTC. Le fournisseur est l'entreprise BENDER Frères de Niederbronn-lès-Bains.

(photo : Bugnot)

# PROJETS ET TRAVAUX

## MONUMENT AUX MORTS

Le projet de création d'un monument aux morts est toujours d'actualité. Une première esquisse devrait prochainement nous être soumise. Grâce au soutien financier du Ministère de la Défense, ce projet pourrait voir le jour très prochainement.

## FLEURS D'AUTOMNE

L'été dernier, aux points d'entrée et aux carrefours du village, des fleurs assorties et des graminées en tous genres vous offraient une explosion végétale propre au thème estival. Même si certaines variétés de plantes se sont montrées réfractaires, on pouvait s'enorgueillir d'un fleurissement original et rafraîchissant.

Au déclin de septembre, un changement saisonnier s'imposait. C'est alors qu'une équipe de bénévoles et d'élus s'est chargée de revêtir les massifs d'une sélection thématique d'ornements aux chaudes couleurs de l'automne. Sous le pâle soleil d'octobre resplendissaient ainsi pomponettes et autres cucurbitacées orangés, de quoi accueillir les premiers frimas tout en douceur. Ces incantations magiques ont même provoqué la disparition mystérieuse de certaines de nos citrouilles... Peut-être réapparaîtront-elles bientôt sous la forme de carrosses bien plus féériques que ceux par lesquels elles ont été enlevées !

Mais si tout semble s'éteindre doucement pour laisser place à l'uniforme tout blanc de l'hiver, la terre recèle déjà de ces bulbes qui en secret vous réservent leurs prodiges pour le printemps prochain. Ouvrez l'œil !



Photos et articles : Philippe Lostetter

# Faune et Flore Locales



(*Aeshna cyanea*)

## L'Aeschne Bleue

### Description

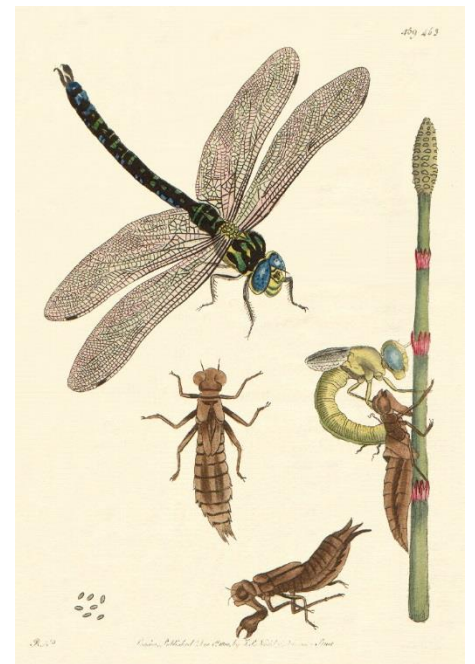
L'Aeschne bleue est un insecte odonate européen de la famille des Aeshnide. Avec ses superbes couleurs et ses ailes en dentelle finement travaillée, les aeschnes animent de leurs vols rapides les lacs et les rivières depuis des millions d'années.

Sa longueur totale est comprise entre 67 et 76 mm, celle de l'abdomen entre 51 et 61 mm. L'aile postérieure mesure entre 43 et 53 mm. L'Aeschne bleue est l'une des plus grandes aeschnes.

Un des critères infailibles de reconnaissance de l'espèce est facilement visible quand l'insecte est posé : la disposition des points bleus au bout de l'abdomen : les deux taches présentes sur chaque segment abdominal tendent à se rapprocher au fur et à mesure que l'on s'éloigne du thorax, puis fusionnent et forment une unique tache sur chacun des trois derniers segments.

Seul le mâle est vert-noir-bleu, la femelle n'a pas de bleu.

On confond parfois l'aeschne bleue avec une demoiselle, moins rapide et dont les deux paires d'ailes ont la même longueur. L'espèce est largement représentée en Europe, excepté en Scandinavie et dans les Balkans.



### Habitat et distribution



On la rencontre généralement en lisière de bois et le long des rangées d'arbres ensoleillés (même en ville), près des eaux stagnantes de toutes dimensions et de toutes sortes. Partout présente en France, elle est l'espèce la plus courante du genre *Aeshna*. Actuellement non menacée, son habitat se concentre à proximité des plans d'eau. Elle semble cependant préférer les mares de petites tailles et les étangs forestiers abrités. On peut également l'observer en train de chasser au crépuscule en lisière de forêt. Sa période de vol s'étale entre juin et octobre. Plus localement, elle peut être observée à l'étang de la Welschkobert pendant toute la période estivale.

### Particularités

Les aeshnes bleues s'approchent sans crainte de l'homme. Elles sont parfaitement inoffensives. Certains mâles en revanche peuvent se montrer territoriaux et agressifs. Ils chassent au ras des arbres le soir, en longeant les allées ou les lisières.

# Reproduction

La vie d'une aeshne se décompose en trois phases. La première est une phase de maturation (en particulier sexuelle) pendant laquelle les mâles acquièrent leurs belles couleurs et s'éloignent des points d'eau. Cette phase de maturation est plus courte chez les mâles (entre 7 et 12 jours) que chez les femelles (entre 13 et 16 jours), et cette différence explique pourquoi les mâles arrivent toujours les premiers sur les sites de reproduction.

La deuxième phase de la vie de l'aeshne est celle de la reproduction. Elle se déroule entre fin juin et début octobre et dure en moyenne 60 jours. Au cours de cette période, elles font de longues apparitions sur les sites de ponte et adoptent un comportement territorial. Les territoires, relativement étendus, sont exclusivement défendus par les mâles. Il est donc rare de voir plusieurs mâles patrouiller au-dessus d'un même point d'eau.

Contrairement au mâle, bon voilier, capable d'exécuter de véritables prouesses de voltige qui le rendent aisément repérable sur un étang, la femelle, plus discrète, rase l'eau d'un vol rapide.

La reconnaissance s'effectue par la vue, grâce aux couleurs du thorax et de l'abdomen, qui fonctionnent comme indices. Toutefois, les mâles sont capables de discerner les femelles quand elles ne volent pas, ce qui les conduit parfois à commettre des erreurs et à courtiser une femelle morte.

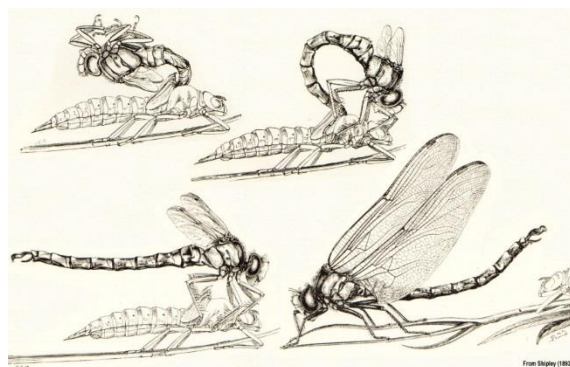
Lors de l'accouplement, le mâle attrape la femelle avec ses deuxième et troisième paires de pattes, qu'il pose sur le synthorax de la femelle. Il touche de sa première paire de pattes les antennes de celle-ci, puis, si elle est consentante, il la saisit au niveau de l'articulation tête-abdomen à l'aide de ses appendices anaux. L'accouplement peut alors se dérouler.

La ponte a lieu dans la terre ou la mousse des berges, parfois dans les végétaux morts ou vivants. Les œufs pondus éclosent au printemps qui suit, vers le mois de mai. La larve mène une vie aquatique pendant 1 ou 2 ans.

# Métamorphoses

Au cours de son développement, la larve mue plus d'une dizaine de fois et l'intervalle entre deux mues dépend des conditions climatiques, de la disponibilité alimentaire et de facteurs génétiques. A la fin de son développement larvaire, les larves quittent le milieu aquatique, en général à la tombée de la nuit. C'est le stade de l'émergence.

Vers 20h les larves adoptent une position verticale. Une demi-heure plus tard leur thorax se gonfle et les premiers déchirements du cuticule entre les fourreaux alaires se produisent. C'est le thorax qui apparaît le premier, puis surgissent la tête, les pattes et enfin les ailes encore fripées. Vers 22h apparaissent les premières aeshnes adultes. Elles n'effectuent leur premier vol qu'à l'aube, vers 3 ou 4 heures du matin.



Sources et photos :

INPN/J.LAIGNEL/Shaw and Nodder (1800)

Wikipédia/Encyclopédie Larousse/Biodiversité Wallonie/Shiple (1893)

Article : Philippe Lostetter



# ZOOM SUR...

## LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications  
au monoxyde de carbone  
concernent tout le monde...  
Les bons gestes  
de prévention aussi.

### Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

chaudières et chauffe-eau ;  
poêles et cuisinières ;  
cheminées et inserts, y compris les cheminées  
décoratives à l'éthanol ;  
appareils de chauffage à combustion  
fixes ou mobiles (d'appoint) ;  
groupes électrogènes  
ou pompes thermiques ;  
engins à moteur thermique  
(voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;  
braseros et barbecues ;  
panneaux radiants à gaz ;  
convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

## Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

## Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.  
Les bons gestes de prévention aussi :



### Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

### Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



### Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

### Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.



# Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours :**  
112 : Numéro unique d'urgence européen  
18 : Sapeurs Pompiers  
15 : Samu



## Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

### Sites d'informations :

- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
- [logement.gouv.fr](http://logement.gouv.fr)
- [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)



INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS



[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
**inpes**  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



PARIS2015  
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
COP21-CMP11

# Tous Eco-Citoyens



*Agir ensemble pour l'environnement*

Si la COP21 a pour objectif d'aboutir à un accord international sur le climat entre acteurs gouvernementaux, voire également entre acteurs non gouvernementaux, elle est aussi l'occasion de sensibiliser les citoyens dans leur vie quotidienne aux bons gestes à adopter pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

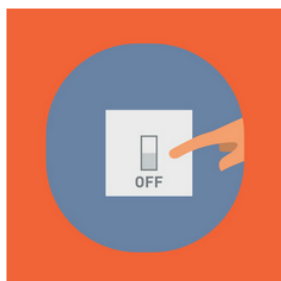
En moyenne, chaque français émet 7,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an ! Si chacun s'y met, cela favorisera la réduction des émissions de GES et l'adaptation de nos sociétés au défi climatique.

Voici une liste de gestes simples à adopter pour réduire individuellement nos émissions de gaz à effet de serre.



**J'opte pour des équipements économes en énergie**

Les ampoules basse consommation consomment cinq fois moins d'énergie et durent huit fois plus longtemps !



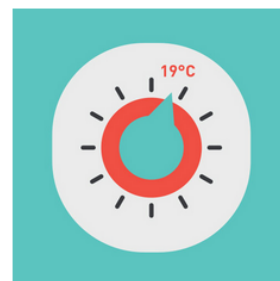
**J'éteins la lumière en quittant une pièce**

30 minutes d'éclairage inutile par jour équivalent à 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an.



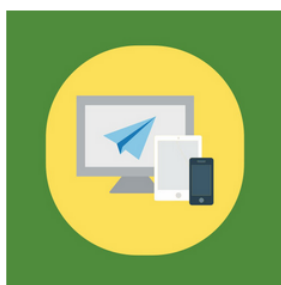
**J'éteins mes appareils électriques en veille**

Un ordinateur en veille utilise encore 20 à 40 % de sa consommation en marche ! Tout appareil en veille contribue à alourdir les factures d'électricité.



**J'évite de surchauffer mon intérieur en hiver**

Baisser son chauffage de 20°C à 19°C permet de réduire sa consommation d'énergie de 7 %.



**Avec mon ordinateur, mon téléphone ou ma tablette, je surfe léger**

Une recherche sur Internet émet près de 10 grammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an et par internaute.



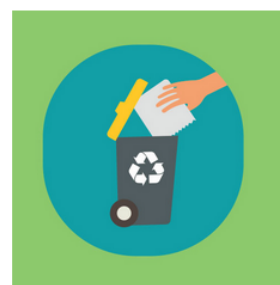
**Je ne gaspille pas l'eau**

L'eau est une ressource qui va se raréfier. Un robinet qui goutte gaspille jusqu'à 120 litres par jour et une fuite de chasse d'eau représente jusqu'à 1 000 litres par jour.



**Je privilégie vélo, transports en commun, et covoiturage**

Un passager du métro consomme environ 14 fois moins d'énergie qu'en utilisant sa voiture. Pour un trajet type Paris-Bordeaux, le train s'avère 12 fois moins polluant que la voiture et 20 fois moins polluant que l'avion.

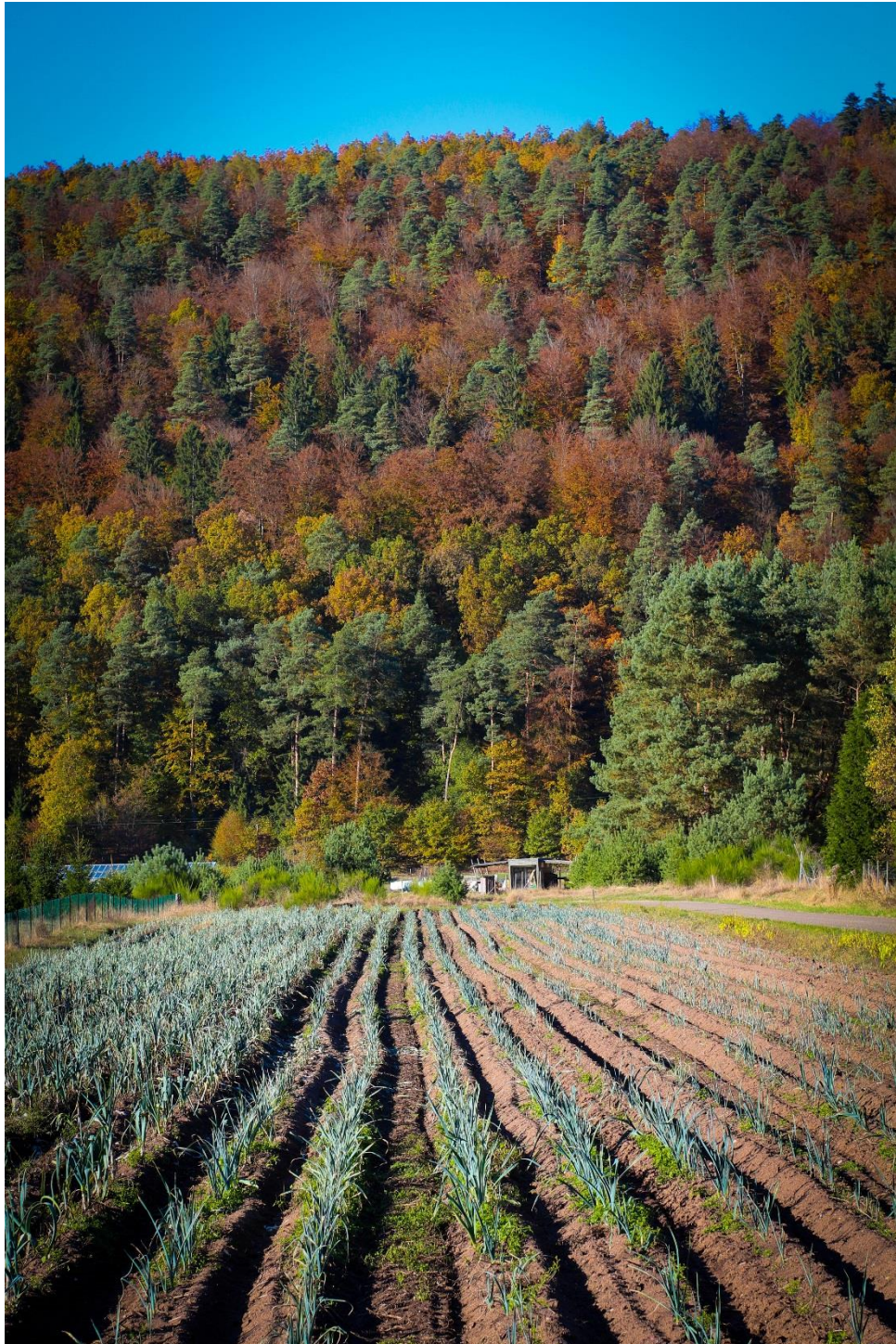


**Je recycle mes déchets et réduis l'usage des produits jetables**

L'incinération des déchets rejette chaque année l'équivalent des émissions de CO<sub>2</sub> de 2,3 millions de voitures et gaspille des ressources naturelles dont l'extraction et la transformation émettent aussi du CO<sub>2</sub>.

# A vos photos...

Notre village à travers vos clichés



Symphonies de couleurs d'automne ! Cet été indien 2016 nous a gâtés de couleurs éclatantes. Nous avons ici un intéressant contraste entre les rangées de poireaux des cultures de Vegetal Respekt et une Geisewänd magistrale ! Un cliché signé Cyrille Fritz.

*Envoyez vos photos à [mairie.sturzelbronn@tubeo.fr](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeo.fr) !*



# Bernard Fischer

## SA VIE DE RESISTANT

15 avril 1944. Jeunes ouvriers, paysans, artisans, étudiants, le rôle des jeunes dans la Résistance a été capital. Ils ont refusé la défaite, combattu la barbarie, dénoncé la collaboration. Ils sont agents de liaison, impriment et distribuent des tracts, recueillent des renseignements, organisent et réceptionnent des parachutages de munitions... Bernard Fischer était l'un d'eux.

Bernard Fischer naît le 12 janvier 1918 à Sturzelbronn. Son père, Joseph Fischer est bûcheron et lui-même fils de paysan. Sa mère, Joséphine Seleiter, élève les 6 enfants du couple. Bernard en est le troisième.

Bernard fait de brillantes études au collège de Dieuze puis à St-Avold. Il est admis à l'école normale de Montigny-lès-Metz et fait partie de la promotion 1914-1937. En 1937, Bernard est nommé instituteur à Breidenbach. En 1938, il épouse Antoinette Picard et part, le 1<sup>er</sup> septembre de cette même année, faire son service militaire au 43<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de forteresse. Il est démobilisé à Barbezieux (Charente) le 30 août 1940, où l'Education Nationale lui accorde un poste d'instituteur. Bernard s'y installe avec sa femme et leurs trois enfants. Rapidement, l'intrépide Bernard entre au service de renseignements Jade-Amicole dirigé par un certain Jean Koenig.



En septembre 1943 il entre en relation avec Charles Rechenmann, cette rencontre fait basculer sa vie. Bernard accepte d'organiser la résistance à Barbezieux. Il reçoit pour mission de chercher des terrains d'atterrissage et de parachutages, des caches pour les armes, des logements pour les hommes parachutés et héberger les Lorrains qui fuient l'incorporation allemande. Il s'organise pour fournir à ces derniers de fausses cartes d'identité, du tabac et de l'alimentation. Aussi, après la classe, il s'occupe du recrutement et de la formation des candidats qui souhaitent les rejoindre. Il devient chef de réseau. Avec Charles Rechenmann, Bernard (alias Fernand) organise également le S.O.E. (Strategic Operational Execution), baptisé réseau « Buckmaster » au sein duquel il a à charge d'organiser les parachutages. Ils sont rejoints par Jean Deschamps qui deviendra l'agent de liaison personnel de Bernard.

L'organisation des parachutages d'armes se fait selon un procédé audacieux et commun à tous les réseaux de résistance. A l'aide de messages codés et d'indicatifs alphabétiques, les informations de parachutages sont transmises par des ondes radio en provenance de Londres.

# Trahisons et arrestations...

---



Le 12 mai 1944, le capitaine Charles Rechenmann (alias Raymond), prend congé de la famille Fischer et profite de l'autobus du matin pour se rendre à un rendez-vous à Angoulême, en compagnie de son agent de liaison René B.. Malheureusement, ce rendez-vous s'avère être un piège et Charles est arrêté par la Gestapo. Il est transféré à Fresnes et y subit des interrogatoires des services spécialisés de la police criminelle allemande. Les renseignements des réseaux de la Résistance révéleront plus tard, qu'il a été trahi par son propre agent, René B.

Le 17 août, Charles arrive au camp de Buchenwald où il sera pendu le 9 septembre 1944. Charles Rechenmann mort, son œuvre se poursuit avec de nombreux parachutages d'armes et d'argent qui sont distribués à toutes les formations résistantes, indépendamment de leur couleur politique.

Le lundi 22 mai 1944, deux agents de la Gestapo se rendent au domicile d'Antoinette et Bernard Fischer. Ce dernier est alors violemment questionné puis embarqué menottes aux poignets pour être transféré à la prison d'Angoulême. Il y subit alors pendant de longues semaines d'odieuses tortures et de sanglants interrogatoires sur ses activités et la composition de son réseau. Bernard ne laisse pourtant pas échapper la moindre information.

Le 15 juin 1944, Angoulême est bombardée. Il y a 150 morts et de nombreux blessés. Le 23 juin, Bernard est transféré avec cinq autres compagnons à Compiègne. Le 2 juillet, il doit embarquer dans le convoi de la mort qui le mènera au camp de concentration de Dachau où il sera exécuté le 10 septembre 1944.

Fidèle à ses principes, ami sûr et fidèle, ayant su donner l'inessentiel pour sauver l'essentiel, Bernard a marqué l'esprit de ses camarades résistants par sa ténacité et son sens du devoir accompli.

## Barbezieux : avenue Bernard-Fischer

---

Le 30 avril 1989, en reconnaissance pour son dévouement et son courage, la municipalité de Barbezieux a inauguré l'avenue Bernard Fischer. Lors de la cérémonie, M. Jean Ranson, président de l'Amicale des Anciens Résistants du Sud-Charente, a rappelé que « Bernard était un résistant honnête qui appartenait à cette élite de résistants qui n'ont pas attendu le débarquement des troupes alliées pour choisir et défendre cet idéal de liberté (...) ». M. Jean Claude Cheisson, maire de Barbezieux, a rappelé que les sacrifices consentis par tous ceux qui luttent contre l'exclusion, doivent être honorés. Bernard, authentique héros de la Résistance a largement mérité l'honneur qui lui est fait, comme tous ceux qui, dans le monde, luttent pour que soit respecté l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

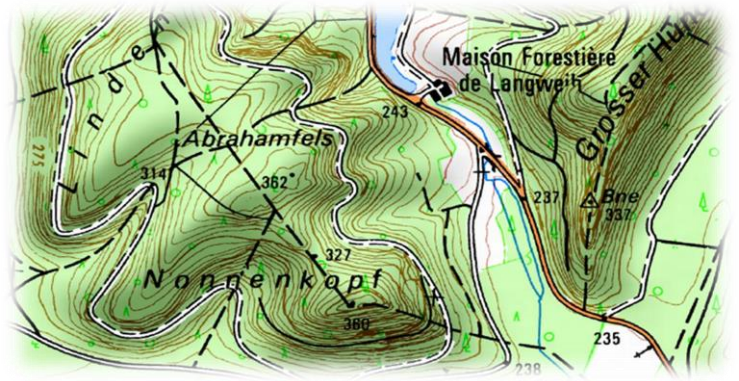
Le nom de Bernard figure également sur la stèle commémorative de la Résistance à Péreuil (Charente) inaugurée le 24 juillet 1988. Son épouse Antoinette est décédée le 20 janvier 2007 à Molsheim (67). N'oublions jamais.

# Sentiers & découvertes

Sites et sentiers remarquables à Sturzelbronn et environs...

## Abrahamfels (alt. 363 m) Le rocher de tous les mystères

Le vaste ban communal de Sturzelbronn est riche d'innombrables lieux-dits. Leurs dénominations ont été figées sur le papier par les premiers relevés cadastraux du 19<sup>ème</sup> siècle. Elles n'étaient auparavant transmises de génération en génération que par la tradition orale. Certains de ces noms sont les héritages d'évènements marquants (« Franzosen Loch »), de croyances populaires (« Glockenfels ») ou d'intérêts purement pratiques (« Pottaschhütte »). D'autres n'inspirent pas d'explication précise. La toponymie nous renseigne cependant sur des rapprochements morphologiques, voire bibliques, qui pourraient en être à l'origine.



Dans les denses forêts qui couvrent le massif nord-vosgien, la nature a dissimulé nombre de curiosités. Œuvres des mouvements de la terre et des éléments de l'atmosphère, des rochers de sable rose émergent aux sommets des collines. Il semblerait que la diversité de leurs formes ait fait naître des interprétations insolites et ait valu à ces curiosités des dénominations parfois mystérieuses.



Nous évoquions dans notre précédente édition le cas du rocher Hermannstein et de ses particularités. Intéressons-nous maintenant à l'Abrahamfels, littéralement « pierre d'Abraham », qui culmine à 363 mètres sur le Lindenberg, à environ 2,7 km au sud du village. Il est de taille plutôt restreinte et tout à fait typique des formations gréseuses de la Vosgovie. Mais pourquoi ce petit rocher est-il connu au point que son nom figure en grand sur les cartes topographiques ? Que signifie son nom ?

L'Abrahamfels présente d'abord une particularité rare. Il forme en effet un plateau supporté par une série de colonnes disposées en demi-cercle. Les strates sédimentaires s'y empilent de façon si anarchique que l'édifice semble devoir sa pérennité à une prouesse d'équilibre. Cette particularité lui confère un intérêt certain auprès des villageois, des forestiers et des randonneurs : celui de pouvoir servir d'abri en cas d'intempérie.

# Sentiers & découvertes

## Pourquoi Abrahamfels ?



Le nom énigmatique de ce monument de grès contribue aussi à la perpétuation de sa popularité. Courageux serait celui qui affirmerait en connaître précisément l'origine.

Ce lieu aurait-il été vu comme la réplique de celui du sacrifice d'Isaac par Abraham ? Ce célèbre épisode de la Genèse est situé par la tradition biblique au Rocher de la Fondation à Jérusalem, aujourd'hui couvert du fameux Dôme. Les colonnes de l'Abrahamfels rappellent justement celles d'un ciborium, élément architectural couvrant généralement un autel. C'est

enfin précisément sur le ciborium de l'Arche Sainte de la synagogue de Doura Europos que se trouvait la plus ancienne représentation de l'autel du sacrifice d'Isaac... Cette explication imagée du nom du rocher n'a pas la prétention d'exclure d'autres hypothèses, soient-elles plus simplistes.

## Pour y accéder

Quoi qu'il en soit, l'Abrahamfels fait partie des curiosités naturelles les plus remarquables et mystérieuses de notre territoire. Si vous ne l'avez jamais découvert, vous saurez certainement en apprécier la situation privilégiée, voire en percer davantage de secrets. Vous y accédez en empruntant par l'ouest le chemin forestier circulaire du Lindenberg, soit au départ du Klumpenhof, soit depuis le pied du Nonnenkopf. Il vous faudra ensuite gravir un des chemins aboutissant au sommet et suivre la crête pour le trouver.

Coordonnées GPS : Latitude 49°020158, Longitude 7°345950



Article : Cyrille Fritz  
Illustration :  
*Abraham will Isaak opfern* par Julius S.  
Von Carolsfeld (1860)  
IGN  
Photos : Philippe Lostetter



L'arrivée des nouvelles cloches / Mars 1958 (collection Martine Lindauer)